



COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES
19260 Treignac
Lundi 27 octobre 2025

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	26
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	6
Nombre de votants	34
Date de la convocation	20/10/2025
Certifié exécutoire le	27/10/2025
Date d'affichage	30/10/2025
Envoyé en préfecture le	30/10/2025

Le Vingt-sept octobre de l'an deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE

Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie, ENSERGUEIX Jean-François

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal, LONGUET Jean-François

EXCUSES : BONNET TENEZE Véronique (donne procuration à DEGERY Sylvie), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone (représentée), JARRIGE Didier (donne procuration à PEYRAMAURE Pierre), LAURENT André (excusé), LE MEUR Marion (donne procuration à JENTY Philippe), PLAS Marcel (représenté), ROUCHEREAU Patrice, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain), TER-HEIDE Laurence, VIGROUX SARDEENNE Josiane (excusée).

SECRETAIRE : COIGNAC Gérard.

89-2025 : Approbation du programme Pluriannuel de Gestion des bassins versants Vézère amont et Corrèze pour la période 2026-2035.

Depuis 2017 La CCV2M exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des inondations (Compétence GEMAPI) sur son territoire.

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI passe par la construction d'un programme d'actions pluriannuel, établit à l'échelle hydrographique cohérente du bassin versant.

Le territoire de la CCV2M relève de 2 unités hydrographiques différentes :

- **Le bassin de la Vienne amont :** Représente 20% du territoire de l'Intercommunalité. La CCV2M y exerce la GEMAPI dans le cadre du **Contrat territorial Milieux Aquatiques « Sources en Action »** qui regroupe autour d'une stratégie commune plus de 20 maîtres d'ouvrages en Corrèze, Haute Vienne et Creuse. Ce Contrat est en cours de réalisation, pour la période 2024-2029. Les actions portées par la CCV2M sont subventionnées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- **Les bassins de la Vézère amont et de la Corrèze :** Représentent 80% du territoire de l'intercommunalité. La CCV2M y exerce la compétence GEMAPI dans le cadre des « **Ententes Vézère amont et Corrèze** » signée en 2021 avec les 6 autres EPCI corréziennes compétentes sur ces bassins.

A l'instar du travail réalisé sur le bassin de la Vienne, les membres des Ententes « **Vézère amont et Corrèze** » ont défini des enjeux et objectifs stratégiques pour une gestion coordonnée des milieux aquatiques sur ces bassins versants. **Le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques élaboré sur les bassins Vézère amont et Corrèze doit aujourd'hui être adopté pour une durée de 10ans, sur la période 2026-2035.**

Le PPG est un outils technique et financier qui permettra à la CCV2M de porter un programme d'intervention structuré sur les bassins de la Vézère et de la Corrèze et de bénéficier de subventions publiques pour la mise en œuvre des actions :

- A l'échelle des Ententes Vézère amont et Corrèze l'estimatif prévisionnel du programme pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques 2026-2035, s'élève à un montant de **28 803 931 € HT**.
- Le **programme de travaux spécifique à la CCV2M établi sur 10 ans** présente un montant prévisionnel de **dépense de 580 000€ HT** avec un montant de **subvention estimé à 421 000,00€**. La programmation proposé par le service GEMAPI sera présentée et votée annuellement en Conseil communautaire.

AINSI,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la CCVM2 de mettre en œuvre la compétence GEMAPI au travers d'un programme d'actions coordonné et structuré sur les bassins Vézère et Corrèze, à l'image de ce qui est en place sur le Bassin de la Vienne amont,

VU la création le 28 avril 2021, des « **Ententes Vézère Amont et Corrèze** » pour l'organisation de la compétence GEMAPI entre les 7 EPCI corréziennes qui se partagent ces bassins versants, à savoir :

- Le Syndicat mixte à la Carte pour l'aménagement de la Vézère (SIAV, structure pilote de l'entente Vézère-amont)
- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive
- La Communauté d'Agglomération de Tulle (TULLE agglo, structure pilote de l'entente Corrèze)
- La Communauté de Communes Midi Corrèzien
- La Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières
- La Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources
- La Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté.

VU le programme d'actions proposé par les « Ententes Vézère amont et Corrèze ».

VU la durée du Programme pluriannuel de Gestion (PPG) sur les bassins Vézère amont et Corrèze, établi pour **dix ans, sur la période 2026-2035.**

Paraphe



019-200066645-20251027-89-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES
19260 Treignac
Lundi 27 octobre 2025

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- Approuve le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des bassins de la Vézère amont et de la Corrèze 2026-2035 et son estimatif prévisionnel, comme suit :

VOLETS ACTIONS	CODE ACTIONS	FAMILLE D'ACTION	PPG VEZERE AMONT / CORREZE 2026-2035	CCV2M	
			Coût de l'action HT	Coût de l'action HT	Montant estimatif de subvention
Milieux aquatiques et zones humides	MAH1	Restauration hydromorphologique	5 697 882,00 €	250 000,00 €	200 000,00 €
	MAH2	Gestion de la ripisylve et des embâcles	1 227 250,00 €	90 000,00 €	29 000,00 €
	MAH3	Restauration de la continuité écologique	665 142,00 €	90 000,00 €	72 000,00 €
	MAH4	Restauration et reconquête des zones humides	16 287 380,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €
	MAH5	Gestion des plans d'eau	525 000,00 €	-	-
Inondations et ruisselement intenses	IRI1	Sécurité des biens et des personnes	2 559 777,00 €	-	-
	IRI2	Information sur les risques inondation et ruissellement intense	200 000,00 €	Opérations chiffrées sur la totalité des bassins versants - les dépenses et recettes seront calculés au prorata du territoire ou du temps / agent	
Sensibilisation / Information / Formation	COM1	Communication et sensibilisation auprès du grand public	555 000,00 €		
	COM2	Formation des élus et des agents territoriaux	372 500,00 €		
	COM3	Sensibilisation des acteurs	37 500,00 €		
Coordination / Gouvernance	CG1	Coordination avec les acteur externes de l'entente	240 000,00 €		
	CG2	coordination avec les acteurs internes de l'Entente	158 000,00 €		
	CG3	Etudes et suivi sepécifiques	278 500,00 €		
TOTAL			28 803 931,00 €	580 000,00 €	421 000,00 €

- **Approuve le programme de travaux 2026-2035 spécifique à la CCV2M**, avec le plan de financement prévisionnel suivant :

	Programmation CCV2M			
FAMILLE D'ACTION	COUT DE L'ACTION HT	MONTANT ESTIMATIF DE SUBVENTION	TAUX MAX DE SUBVENTION	Quantité de projets réalisable avec le budget alloué (à titre indicatif)
Restauration hydromorphologique	250 000,00 €	200 000,00 €	80%	2 à 3 projets par an en moyenne (aménagement agro-pastoraux, Renaturation de cours d'eau...)
Restauration et reconquête de zones humides	150 000,00 €	120 000,00 €	80%	15 000 € par an pour des travaux de restauration / reconquêtes de ZH
Restauration de la continuité écologique	90 000,00 €	72 000,00 €	80%	4 à 5 ouvrages remplacés / aménagés
Gestion de la ripisylve et des embâcles	90 000,00 €	29 000,00 €	30% à 50%	80 000 € pour l'entretien annuel de la Vézère et 10 000 € pour projet de restauration ponctuels des ripisylves sur d'autres cours d'eau (corrèze de Pradine,
	580 000,00 €	421 000,00 €		

- **Sollicite l'aide financière** de l'Agence de l'Eau Adour – Garonne, de l'Europe, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Corrèze et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération.
- **Autorise le Président à signer le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)** et tous documents afférents à cette opération.

Fait à Treignac le 27 /10 / 2025

Le Président Philippe JENTY

